

UN DEFI FONDAMENTAL

La salinisation des sols en Camargue



ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis 200 ans, la Camargue est le siège de **grands travaux qui ont organisé les espaces** et fait de ce territoire un trésor riche de cultures et de biodiversité.

Historiquement, plusieurs cours d'eau (Rhône, Vidourle et Vistre) abondaient les marais et les étangs littoraux. L'excédent allait à la mer tout à fait naturellement sous la pression des eaux lagunaires, par l'intermédiaire de Graus ouverts sur le cordon dunaire et les plages.

L'eau résiduelle restait ainsi dans les étangs pour une hauteur moyenne de 1 mètre (en fonction du niveau du sol NGF) pendant environ 8 mois de l'année, jusqu'à évaporation plus ou moins complète.

Ce **mode de fonctionnement ancien est aujourd'hui remis en cause** par un triple phénomène :

- L'évaporation plus grande de l'eau douce du fait du réchauffement des températures
- La montée du niveau de la mer Méditerranée
- L'apport moindre en eau douce, du fait notamment de la réduction de surfaces de culture du riz

Aujourd'hui, l'eau douce des fleuves est presque entièrement dirigée directement à la mer pour devenir salée et l'eau de mer remonte dans les terres par différents canaux reliés à la mer.

La conséquence est une **salinisation de plus en plus grande des sols de Camargue**, les rendant non seulement impropres à l'agriculture, mais aussi à la préservation de la faune et de la flore. C'est toute la biodiversité, les cultures, l'économie et l'identité de ce territoire qui sont menacés.

UN DEFI FONDAMENTAL

La salinisation des sols en Camargue

Plus de 400 ha de vigne ont ainsi été détruits depuis octobre 2021.

Comment peut-on envoyer chaque année en France 55 milliard de m³ d'eau douce du Rhône à la mer sans mieux répartir la ressource sur un territoire qui en manque au point de le mettre en péril ?

NOTRE DEMANDE

Par-delà l'urgence, il est fondamental d'envisager un plan global de gestion des eaux face au changement climatique, que nous commençons déjà à subir.

La salinisation des parcelles est révélatrice d'une gestion concertée en crise face aux changements climatiques qui impactent toutes les productions agricoles (riz, élevage, roselières), la biodiversité et le tourisme.

Parce que l'enjeu dépasse une approche sectorielle et locale, sur le moyen et long terme, et parce que les deux missions interministérielles n'ont à ce jour pas permis d'avancées significatives, il est indispensable d'établir un nouveau règlement de gestion des eaux et un financement national, seul suffisant pour accompagner la réalisation des aménagements indispensables à la sauvegarde de ce territoire et maintenir les équilibres agroécologiques de la Camargue (34,30 et 13) sur les bases suivantes :

- Le maintien de volumes suffisants d'eaux douces entrant en Camargue notamment en redéployant la culture du riz (ramener la riziculture à 20 000 hectares suffirait pour régler totalement cette situation) ;
- La gestion concertée toutes activités confondues des circulations d'eaux douces (entrée et sorties) ;
- Le maintien du trait de côte et le ralentissement des entrées d'eaux salées.

